PROVINCE OF NEW BRUNSWICK

BUDGET

1987-1988

The Honourable John B.M. Baxter, Q.C.
Minister of Finance

The 1987 New Brunswick Budget

Address by

The Honourable John B.M. Baxter, Q.C.
Minister of Finance

TABLE OF CONTENTS

	PAGE
INTRODUCTION	1
REVIEW OF 1986-87	4
The 1986-87 Budget	4
Federal-Provincial Fiscal Relations	6
BUDGET PLAN FOR 1987-88	9
Fiscal Considerations	9
Improved Quality of Services in Education & Health	19
Help for the Disadvantaged	22
Response to Social Problems	25
Stimulating Economic Growth	26
Capital Budget	29
Revenue Measure	31
CONCLUSION	32
APPENDIX: SUMMARY BUDGET INFORMATION	

INTRODUCTION

Mr. Speaker:

At the outset of my budget address, I would like to thank you for the valuable contribution you have made to the deliberations of this Assembly. I look forward to another Session with you presiding.

As Finance Minister it is my job to present the New Brunswick Budget for 1987-88. It is a budget made possible by the sound policies pursued by the Government over the past 4 1/2 years and the relatively strong provincial economy that those policies nurtured. In 1986 the economy of New Brunswick grew by 3.5 percent after adjustments for inflation and the unemployment rate fell to 14.4 percent, the first decline in the unemployment rate since 1980. Last year the New Brunswick economy not only outpaced all the other Atlantic provinces, but our economy performed better than Canada as a whole and employment here grew faster than in the rest of Canada.

More people are working and our industries are producing more than ever before. Growth is forecast to continue relatively strong this year and the unemployment rate will continue to fall. I am particularly encouraged that investment is expected to increase by nearly 5 percent in 1987.

Critics claimed that our fiscal policies designed to reduce the rate of growth in debt would slow the provincial economy and that instead we should cut taxes and let provincial expenditures expand without restraint. These critics have been proven wrong. The Government has been proven right.

Mr. Speaker, the Budget is traditionally the document which gives expression to the multitude of choices and decisions that a Government has to make. But it does more than assign dollar values to programs, it sets a course of action of importance not only to citizens of today but also to citizens of tomorrow.

The Budget I am presenting today reports on two important subjects, first management of provincial finances and, secondly, the Government's commitment to maintaining and enhancing essential public services in an equitable, cost effective manner. Later in the Session, I will be tabling detailed reports on the review of the tax system and on the Government's concerns in respect of Federal-Provincial Fiscal Arrangements. I will also be tabling a review and evaluation of the fiscal plan developed in 1984 to deal with the budget deficit, together with a new fiscal strategy to guide future budget development.

Before describing our plans for 1987-88, I will review the main developments during 1986-87.

REVIEW OF 1986-87

The 1986-87 Budget

The Third Quarter Report on the 1986-87 Budget showed some worsening of our deficit, a trend that was shared with many other provinces.

As Honourable Members are aware, the Government incurred several unforseeable expenditure demands during 1986-87. The very serious forest fires early in the year added over $8 million to spending in the Department of Natural Resources and Energy. Late in the fiscal year, it became apparent that the unusually severe winter would add about $5 million to the Department of Transportation's Budget. The other significant overexpenditure projected in the Third Quarter was $10.4 million in the Department of Health and Community Services due to increased drug costs, higher hospital and medical expenses and increases in community social services.

The largest revenue change was a $16 million reduction in the personal income tax. This revenue estimate, which is prepared by the federal government, has been subject to large ups and downs in recent years. Honourable Members may recall it was underestimated by $21 million in 1985-86. The Third Quarter Report also noted that revenue from the sales tax is now expected to be about $11 million lower than Budget. This is primarily due to an overestimate of sales tax for 1985-86 which was the basis for our 1986-87 estimate. However, this error of estimation amounts to only 2.3 percent of total sales tax revenue.

At this point I expect some further worsening of the deficit because of revised federal estimates of monies that we receive via the federal government. On the other hand, spending for the year may well be less than predicted in the Third Quarter.

I will now turn to developments in federal-provincial fiscal relations in 1986-87.

Federal-Provincial Fiscal Relations

As Honourable Members know, the last year has been a busy one in federal-provincial fiscal relations and I will touch only the highlights today. I attended several federal-provincial meetings of finance ministers as well as having several personal meetings with Canada's Minister of Finance, the Honourable Michael Wilson.

New Brunswick's concerns were given an attentive hearing by Mr. Wilson and our situation will be considerably improved as a result. The improvements to equalization that we worked out during the past year will add about $42 million to our entitlement when fully implemented. This amounts to $59 per person in New Brunswick, the largest improvement of any province. The next largest beneficiary of the improved equalization program is Newfoundland which will receive $45 per capita when the improvements are fully implemented.

I am, of course, very disappointed that only half of these improvements will be implemented in 1987-88, with the full benefit only coming in 1988-89.

Mr. Wilson has indicated he is prepared to consider an additional improvement to the formula that we proposed last fall. This improvement, if adopted would mean about $20 million per annum more to New Brunswick.

Last year the Government of Canada changed the formula by which it grants provinces money for health and post-secondary education. The federal government has not relented in its plan to reduce the rate of increase in these payments, in spite of numerous provincial representations. All provinces are affected by this, but it poses special difficulties for poorer provinces that have a more limited capacity to offset these reductions.

In other areas, however, the federal government has been prepared to go at least part way in addressing provincial concerns. We have pressed Ottawa to make changes in the speed with which it pays provinces the income tax revenue which it estimates and collects on their behalf. Although he hasn't agreed to this proposal, Mr. Wilson has agreed to share with provinces the benefits derived from accelerating remittances by employers of income tax deducted from employees. This measure, announced in the 1987 federal budget, will mean a one time benefit of $20 million to New Brunswick this year.

Mr. Wilson has also compromised on the matter of repayments of equalization for 1985 and 1986 arising from the census. The federal government has agreed to forgive such repayments of equalization, net of any positive adjustments that may arise with respect to the years in question. While welcoming this "insurance" we have drawn the Minister's attention to an inequity in this arrangement which favours the more affluent equalization receiving provinces. I am still hopeful that he will not insist on subtracting any future upward adjustments for these years from the amount forgiven due to population changes.

In spite of these improvements, Federal financial assistance to poorer provinces is still not sufficient for the Government to provide "reasonably comparable levels of public services at reasonably comparable levels of taxation".

I will now turn to the Budget Plan for 1987-88.

BUDGET PLAN FOR 1987-88

Fiscal Considerations

Mr. Speaker, before outlining our plans for 1987-88, I would first like to briefly evaluate the fiscal plan that we have pursued since 1984-85 and describe the approach that we propose for the future.

Our plan was to reduce expenditures over a three year period. Based on revenue and expenditure projections prepared in the late winter of 1984, these expenditure reductions would have yielded a surplus by the end of 1986-87.

Mr. Speaker, it is clear from our experience and that of other Governments in Canada that significant reductions in program spending over a short period of time are practically impossible to achieve. However, we have demonstrated that it is possible to curb the rate of growth in spending over a period of several years.

The Government's experience with a planning process based on a deficit target has been useful, but errors of estimation in both revenues and spending limit its practical application as a guide for policy. Consequently, we intend to adopt a more strategic approach.

Our fiscal policy thrust remains as articulated in the 1984-85 Budget Speech - "to reduce the deficit by restricting the growth of government spending and encouraging growth of the private sector". However, our plan for implementing this policy in future will relate spending to the growth of the economy rather than focussing on the ordinary account deficit. This will be accomplished by limiting growth in ordinary spending to a rate below the trend rate of growth in the economy. Such a policy will result in a gradual decline in the deficit. The deficit may vary up or down from year to year in accordance with the short term swings in revenues, but will trend down to a surplus position.

The Government's assessment of its fiscal plan also involved a consideration of restraint in the context of its reform agenda. 1987-88 is an election year, but it is more so an important year in terms of our plans to improve the quality and effectiveness of government programs. The Government has decided to allow an expansion in spending this year slightly above our long term goal. This is designed to further our program of improved and more cost effective programs for the people of New Brunswick. (I would note that some of the increased spending involved in this improvement such as the expanded extra-mural program and the inter-hospital transfer service will, in fact, save money in subsequent years).

Mr. Speaker, the 1987-88 Budget provides for a deficit on the ordinary account of $97.4 million, which is a larger amount than the Government wanted. I wish to emphasize this deficit does not arise from extravagant spending, nor are its origins in slow growth in tax revenue. In large part it arises from very slow growth in our federal transfers. Tax revenue is forecast to increase this year by a healthy 8.8 percent over third quarter estimates for last year. This strong growth will occur in spite of a forecast decline in gasoline and motive fuel tax revenue. Since New Brunswick retained the ad valorem tax system, taxpayers have received the full benefit of falling fuel prices. Since most provinces have reverted to a fixed charge per litre, New Brunswick now has one of the lowest tax rates on fuel in Canada.

Nevertheless the main revenue problem is with equalization and federal payments for health and education which are forecast to increase by only 2.9 percent this year in spite of the improvements to equalization which I mentioned earlier. The largest and most dismal single factor in this projection is the impact of the census on equalization and EPF payments. Statistics Canada's original estimate of New Brunswick's population for 1986 was 721,100, which exceeded the census count by over 10,000. The lower population figure means not only that we were overpaid in earlier years, but that the amount we receive in the future will be less than we thought. In 1987-88, the new population figures mean that we will receive about $25 million less than we expected.

The impact of the census on our revenues from Canada underscores the general argument we have been making to Ottawa about the inadequacy of federal-provincial transfer payments.

Mr. Speaker, before going into the details of our expenditure plans for 1987-88, I would like to review some of the arguments that the Government of New Brunswick has put to the federal government in this regard.

We have long maintained that the current equalization formula does not live up to its objective as described in the Canadian constitution; i.e., "to ensure that provincial governments have sufficient revenues to provide reasonably comparable levels of public services at reasonably comparable levels of taxation".

To back up this position we have pointed out that New Brunswick has one of the lowest levels of spending in Canada and that there are programs, long established elsewhere, that we cannot afford. We also have relatively high taxes and have been exercising severe restraint on public service salaries in recent years. In this regard, I want to reiterate our thanks to the people of New Brunswick who have shown great forebearance and tolerance in their acceptance of our restraint program over the past four years.

However, one very real problem that emerges is that the equalization program does not compare program expenditures among provinces, but compares their ability to raise tax revenue. Conceptually the equalization payment makes up for deficiencies in a province's revenue raising capacity. It is our view that New Brunswick's revenue raising capacity is overstated by the present program and therefore the amount of equalization we need is understated.

The current revenue based equalization program has serious faults in an era when "deficit financing" has become a way of life for provincial governments. Since total revenue collected by all provinces is one of the main factors that determine the magnitude of equalization payments, the collective decision of provinces to run deficits instead of increasing taxes depressed our equalization payment. We estimate that over the five years ending March 31, 1987, deficit financing by provincial governments has cost New Brunswick over $200 million in foregone equalization payments.

While I am grateful for the improvements which are to be introduced in the Equalization formula, I have to make the point that the quinquennial tinkering with the formula is not the way to deal with the dramatic scale of the fiscal disparities which have become evident in the last seven years.

I have spoken on previous occasions about a structural deficit, which by definition is a deficit which won't go away with a recovery in economic activity. This deficit developed as a result of two phenomena, the failure of tax revenue to stay abreast of spending and persistent shortfalls in federal transfers. By our own efforts we have corrected the first through expenditure restraint and tax increases. We are apprehensive that the second may be beyond our ability to correct if we are to have services and taxes comparable to the national average.

The equalization program has long been the vehicle for achieving fiscal equity among provincial governments. That is why we have concentrated much of our energies on advocating substantial improvement to that program. The equity problem must be addressed and addressed soon for the Atlantic Provinces to maintain an acceptable standard of service to Canadians who live and work in Atlantic Canada.

The effect of federal cost control on New Brunswick's revenues can be seen in the decline in federal transfers as a percentage of total revenues. Over the last 5 years they have fallen from 46.2 percent to 40.6 percent. The average decline in the Maritimes is 6.4 percentage points. Had federal payments continued to make the same relative contribution to our total ordinary revenues in 1987-88 as in the late seventies, we would have had about $200 million more revenue from Canada this fiscal year.

Under these circumstances New Brunswick's fiscal position would be very different. Instead of having to budget for an ordinary account deficit of $97.4 million, today's budget would show an operating surplus over $100 million. Alternatively, we would have been able to increase spending on essential programs or reduce some of our taxes.

The federal government, and we ourselves, must be reminded from time to time of the history of our country.

The initial fiscal arrangement in 1867 involved a per capita subsidy to the provinces. Since 1867 the arrangements have become more sophisticated as the services provided by provincial governments became more costly and diverse. In the Canada of today no citizen should be deprived or penalized because we have a constitutional structure consisting of a federal government and 10 provincial governments. For our citizens, the services received and taxes paid should not vary any more among provinces than if we were a unitary state.

Mr. Speaker, I will now turn to the Government's plans to improve the quality of services in education and health.

Improved Quality of Services in Education and Health

Mr. Speaker, the Government's 1986 Budget included new funds for the first year of a three year program to improve the quality of primary and secondary education. I am pleased to announce that in spite of revenue setbacks, our 1987 Budget contains funds to implement the second year of this program.

This additional expenditure together with monies for educational reform will result in a 10.7 percent increase over the amount budgeted for the Department of Education last year. With the forecast decline in our student population, we will be spending approximately $3,966 per student compared to $3,540 in 1986-87. One result will be a decline in the pupil-teacher ratio and a significant increase in the quality of education.

In keeping with our thrust toward improved quality of education for our children, the expanded educational capital program begun last year will be carried over into 1987-88 with a record $58 million for school projects.

These expenditure plans will be achieved not simply by adding to the expenditure budget, but by achieving economies elsewhere to free funds for education. This represents an important shift in government priorities.

Mr. Speaker, I will now briefly outline our plans for the Department of Health and Community Services.

This Government feels strongly that in the development of improved social programs and services, it is the community based approach that holds the best promise for the future. The time is rapidly approaching when all governments have to rely on more community based services not only as a lower cost alternative to institutional care, but also to improve the quality of care.

As a result community based services will continue to expand. Additional patients will be discharged from the Saint John and Campbellton psychiatric hospitals and will be supported in the community through strengthened programs. The extra-mural hospital program will be further expanded into new areas as a home-based alternative to hospital care.

The Government is also concerned about effective use of institutional facilities now in place or under construction. With several new and expanding hospitals under construction in northern communities the master plan of hospital services will be supported by additional resources to ensure that staff and equipment are in place to fully utilize the potential of these facilities to meet health care needs.

Much of the health care system's effectiveness depends on the ability to move people quickly and efficiently to the location of diagnosis and treatment. Our ambulance service network is an integral part of the health care system and will receive increased resources to ensure its contribution to a sound health care system.

The Budget contains $70 million for health capital spending, following through on last year's decision to accelerate our program of hospital construction.

Help for the Disadvantaged

In periods of budgetary restraint a special effort has to be made to ensure fair treatment to those who are prevented from fully enjoying the benefits that most of us take for granted as Canadians. I have said many times at federal-provincial meetings of finance ministers that the burden of deficit reduction must be borne fairly among all Canadians. These remarks, made largely in reference to the regions of Canada, are equally valid in our own budgeting.

Accordingly, the Department of Income Assistance will be allocated sufficient funds to increase basic assistance rates by 6 percent to help those who must unfortunately rely on direct government financial support. At the same time, to enhance the potential for financial self-sufficiency and to decrease the risk of long term reliance on the social assistance system, the Government will expand upgrading, training and placement initiatives begun last year.

There are many among us who, because of a disability, do not share fully in the benefits available to most Canadians. New Brunswick has an enviable record in providing services to the disabled and was the second province in Canada to implement an action plan for the disabled. As we begin our second year of this ten year action plan, we will be undertaking a number of new initiatives which emphasize education, employment, community based services and recreation.

- the Government will take over operation of community residences for disabled adults in Moncton, Fredericton and Woodstock, as well as sheltered workshops in St. Quentin, St. Jacques and in the Victoria/Tobique area;

- additional funds will be provided to the Canadian National Institute for the Blind;

- the program for the vocational rehabilitation of disabled persons will receive a major infusion of funds;

- a special needs transportation program will be based in the Department of Transportation;

- the Department of Tourism, Recreation and Heritage has funding for and increased participation by disabled persons in recreation activities.

- a sales tax rebate will be provided on elevators and lifts specifically designed and installed for the benefit of the handicapped in buildings utilized by the public.

Mr. Speaker, a measure of a Government's success is its sensitivity to social concerns as they evolve. In keeping with our past record in this regard, the 1987-88 budget contains funding to address problems of growing public concern.

Response to Social Problems

The Government is deeply troubled by the apparent trend of family violence and child abuse. Traditional approaches to detection and punishment of this terrible problem must be supplemented by preventive and remedial efforts. A high priority will be placed on protection of the rights of affected family members but every effort will be made to keep the family together through the combined efforts of professionals working with the family.

To assist in this direction, a crisis response project will be piloted in the Peninsula and Saint John regions. New transition homes will be established in the Bathurst, Edmundston and Miramichi regions.

The Government will also strengthen current programs and services to provide a quicker and more effective response to complaints of child abuse and neglect.

Funds are provided in the Department of Justice to ensure integration of services in Justice with those offered by Health and Community Services to address problems associated with family violence and child abuse.

The Department of Justice Budget also contains an increase of $2.5 million for programs associated with young offenders and will enable a significant increase in the use of the open custody system by the courts.

Mr. Speaker, I will now describe the aspects of the 1987-88 Budget intended to stimulate economic growth and job creation.

Stimulating Economic Growth

The economy of the Province is expected to continue to show relatively good growth in the coming year. At the same time the structure of our economy is changing in the same way as that of the rest of North America, with a greater development of the service sector.

The Government's economic development strategy is to continue support to the primary and manufacturing base of the economy, while at the same time encouraging future development in other sectors. Now more than ever, the future depends on the availability of a well educated labour force. Preparing young people with the skills they need to enter the work force and contribute to a growing economy is a priority of this government, and a priority of this budget.

The development of our Universities and the development of science and technology is critical to all our futures. In the 1987-88 Budget the Government has not only met the recommendations of the Maritime Provinces Higher Education Commission for the Universities of the Province this year, but we have exceeded them.

We also propose to increase our contribution to the Research and Productivity Council, to enable them to improve their own research base, and thus be better equipped to meet the needs of our industries in the future.

The role of the Department of Commerce and Technology will be strengthened by additional funding for promotion of the Province, to set up the Minister's Advisory Board on Science and Technology, and to provide better advice for the service sector.

It is important that the Province of New Brunswick provides an adequate transportation system for the people and products of the Province. To this end we have increased the capital budget of the Department of Transportation by $15 million for fiscal 1987-88.

The ongoing needs for protection of water supplies, and for treatment of water is also important for orderly growth and development. We have increased the capital funding for Municipal Affairs and Environment to assist in the construction of facilities, while at the same time providing funds to increase the environmental staff to monitor and control problems related to contamination of ground and surface water. This will also enable us to better control potential leakage from buried fuel tanks.

We shall also be encouraging further work on environmentally sound budworm control through the Department of Natural Resources and Energy, to ensure the long term protection of our forests.

The Tourism industry in New Brunswick showed remarkable growth last year, and we will provide additional funding for this important sector of the service economy.

Mr. Speaker, I will now describe some of the Government's concerns in respect of the Capital Budget and action it has taken in this regard.

Capital Budget

Since the 1982 recession the Government has struggled to contain the growth of its capital spending. This has been necessary to reduce borrowing which has been required to finance a portion of ordinary account spending as well as the capital budget since the recession.

Since 1970 the Government of New Brunswick has been engaged in a process of catch-up with the rest of Canada in building provincial infrastructure. We must support a modern economy with a level of capital facilities in line with that offered elsewhere. High interest rates have prevailed over much of this period, adding to the cost of our basic infrastructure.

Mr. Speaker, we see the capital problem as part of the larger issue of fiscal inequities in Canada.

Consequently, we have approached the federal government on this issue and proposed an interest free loan from Canada to enable us to complete our catch-up in capital facilities. If we could obtain such funding interest free it would enable us to complete our catch-up without further additions to interest charges which have already added substantially to the costs of our infrastructure in comparison to provinces who were able to build these facilities several decades ago.

If we could obtain such a loan interest free, repayable over a 20 year period, we could build our schools, hospitals and roads without adding to our interest costs. Free from such costs we would be much better situated to get our ordinary account back into balance.

The Government has decided to continue with a large capital program this year because of the need to keep pace with our citizens' requirements for essential services. I remain optimistic that the federal government will recognize the special difficulty that we face in this regard and offer us some further financial assistance, either through equalization or some special arrangement to help us bear the costs of providing services comparable to the Canadian average.

I will now outline the one tax increase that is included in the 1987-88 Budget.

Revenue Measure

Effective April 1, 1987 New Brunswick will levy a 2 percent tax on the paid up capital of banks, trust and loan companies with permanent establishments in New Brunswick. An exemption provision will ensure that the tax will apply only to the large banks and trust companies operating in this Province. New Brunswick becomes the eighth province to levy such a tax.

This measure will yield an estimated $4 million in 1987-88 and legislation outlining the details of this tax will be introduced shortly.

CONCLUSION

This budget enhances the quality of services to people in a careful and cost effective way. The Government's continuing attention to fairness in allocating government funds and its attention to the needs of the disadvantaged are readily evident. Our commitment to economic development is sustained and improving employment and good economic growth speak well for the success of our economic development and fiscal policies.

Mr. Speaker abstract economic statistics do not adequately reflect the economic expansion and confident mood that prevails throughout New Brunswick today. Let me cite a few specific examples of the vigour that I see in our province. In Newcastle, a major expansion of the Repap pulp and paper mill has just been completed. In Sussex, potash production continues to expand at two mines and another is under consideration. A new gold mine recently went into production in Saint John County. Also in Saint John, the frigate program is well underway, offering a showcase of the expertise of our shipbuilding industry. The first oil shale from Albert County has been mined and used in a thermal generating station. In Bathurst, the Consolidated Bathurst Company has recently announced another expansion of their mill. Moncton's attractiveness as a regional service centre has been enhanced by the new Atlantic Wholesalers complex, a major expansion of Place Champlain in Dieppe and the Blue Cross Complex.

These are but a few examples of the dynamism that has developed in our provincial economy.

On the fiscal front we have laboured hard to bring down the deficit which we inherited with the 1981-82 recession and I am proud to say that we have done a better job than any of the governments of Canada.

As I have already stated, the deficit problem we face today is due in large part to the cost control policy of the federal government. Discussions with the federal Finance Minister have helped him to a better understanding of New Brunswick's problem. We are hopeful, that as a result, an arrangement may be worked out in the near future to enable us to complete our large capital program with federal assistance.

The Budget provides for $3,054.5 million in spending on ordinary account. With revenues forecast to amount to $2,957.1 million, the deficit on ordinary account is forecast to be $97.4 million. With a total capital budget of $353.4 million and gross loans and advances of $69.8 million, financial requirements will be $506.1 million.

This is another responsible budget which improves the quality of services without excessive spending; it reflects an improvement in fiscal arrangements with Canada and lays the groundwork for further improvements. I commend it to the Members of this Assembly and the people of New Brunswick.

APRIL 28, 1987

APPENDIX: SUMMARY BUDGET INFORMATION

BUDGET PLAN

1987-88

($Millions)

	Budget Plan	Increase in Net Debt	Financial Requirements
BUDGETARY ACCOUNTS			
Gross Ordinary Revenues	2,957.1		
Gross Ordinary Expenditures	3,054.5		
Surplus (Deficit) on Ordinary Account	(97.4)		
Capital Expenditures	353.4		
Capital Recoveries	28.5		
Net Capital Expenditures	324.9		
BUDGETARY DEFICIT	422.3	422.3	422.3
NON-BUDGETARY ACCOUNTS			
Reduction for Sinking Fund Earnings		104.5	
Increase in Net Debt		317.8	
Net Loans and Advances			41.6
Sinking Fund Installments and Serial Redemptions			63.9
Less: Provision for Loan Losses and Depreciation			21.7
Financial Requirements			506.1

COMPARATIVE BUDGET PLAN

($Millions)

	Year Ending March 31			
	1986 Actual	1987 Budget Estimate	1987 Third Quarter Estimate	1988 Budget Estimate
BUDGETARY ACCOUNTS				
Ordinary Account Revenues	2,662.9	2,813.7	2,797.3	2,957.1
Ordinary Account Expenditures	2,711.6	2,821.0	2,844.1	3,054.5
Surplus (Deficit) on Ordinary Account	(48.7)	(7.3)	(46.8)	(97.4)
Capital Account Expenditures	267.9	305.5	294.8	353.4
Capital Account Recoveries	57.7	29.8	24.2	28.5
Net Capital Expenditures	210.2	275.7	270.6	324.9
BUDGETARY DEFICIT	258.9	283.0	317.4	422.3
NON-BUDGETARY ACCOUNTS				
Reduction for Sinking Fund Earnings	89.5	91.0	95.0	104.5
Increase in Net Debt	169.4	192.0	222.4	317.8
Gross Loans and Advances	58.7	82.6	75.8	69.8
Recoveries on Loans and Advances	24.3	24.4	27.0	28.2
Net Loans and Advances	34.4	58.2	48.8	41.6
Sinking Fund Installments and Serial Redemptions	55.9	58.1	57.4	63.9
Less: Provision for Loan Losses and Depreciation	68.3	23.1	20.1	21.7
Financial Requirements	280.9	376.2	403.5	506.1

GROSS ORDINARY REVENUE BY SOURCE
($000)

	Year Ending March 31		
	1987 Budget Estimate	1987 Third Quarter Estimate	1988 Budget Estimate
OWN SOURCE			
Taxes			
Personal Income Tax	433,000.0	416,600.0	482,200.0
Corporate Income Tax	73,000.0	74,500.0	79,700.0
Metallic Minerals Tax	1,375.0	1,652.0	2,045.0
Provincial Real Property Tax	136,945.9	140,945.9	150,200.0
Municipal Real Property Tax	116,191.6	115,400.0	131,500.0
Social Services and Education Tax	481,000.0	470,000.0	496,500.0
Gasoline and Motive Fuels Tax	107,200.0	107,200.0	105,500.0
Tobacco Tax	62,900.0	63,900.0	60,595.0
Amusement Admission Tax	3,613.9	1,800.0	2,310.0
Pari-Mutuel Tax	57.7	40.0	65.0
Insurance Premium Tax	11,115.0	11,115.0	11,565.0
Property Transfer Tax	1,900.0	2,100.0	2,100.0
Corporation Capital Tax	0.0	0.0	4,000.0
Sub-Total - Taxes	1,428,299.1	1,405,252.9	1,528,280.0
Return On Investment			
Liquor Trading Profits	75,250.7	75,250.7	77,202.2
Interest and Investment Income	20,353.7	18,555.3	19,651.1
Other	370.0	431.1	381.0
Sub-Total - Return On Investment	95,974.4	94,237.1	97,234.3
Licenses and Permits			
Motor Vehicle	42,294.5	41,383.6	38,443.0
Liquor Control and Regulation	4,800.0	4,800.0	5,200.0
Fish and Game	3,344.8	3,488.3	3,467.5
Forests	542.4	1,324.7	586.3
Mines	436.8	512.6	438.4
General	3,607.7	3,516.2	3,797.3
Sub-Total - Licenses and Permits	55,026.2	55,025.4	51,932.5
Sale of Goods and Services			
Institutional	5,908.9	7,209.3	4,734.3
Intergovernmental	5,638.4	5,648.9	5,690.0
Provincial Parks	1,417.7	1,314.1	1,464.0
Leases and Rentals	1,485.9	1,414.5	1,719.6
General	13,181.6	13,023.5	13,482.3
Sub-Total - Sale of Goods and Services	27,632.5	28,610.3	27,090.2
Royalties			
Forests	16,350.0	18,350.0	17,875.0
Mines	5,440.0	5,439.0	6,865.3
Sub-Total - Royalties	21,790.0	23,789.0	24,740.3
Lottery Revenues	18,000.0	20,000.0	22,600.0
Fines and Penalties	1,815.6	1,869.4	2,510.0
Miscellaneous	2,591.4	3,042.1	2,592.3
TOTAL OWN SOURCE REVENUE	1,651,129.2	1,631,826.2	1,756,979.6
UNCONDITIONAL GRANTS - CANADA			
Fiscal Equalization Payments	648,000.0	648,000.0	679,000.0
Established Programs Financing - Cash	264,000.0	263,300.0	258,000.0
Extended Health Care	32,200.0	32,100.0	33,500.0
Other	1,800.0	1,800.0	1,800.0
Sub-Total - Unconditional Grants - Canada	946,000.0	945,200.0	972,300.0
CONDITIONAL GRANTS - CANADA			
General Government Services	1,461.3	1,413.3	1,743.8
Economic Development	15,495.0	17,142.0	15,755.0
Health	8,417.6	8,547.8	9,147.3
Welfare	143,571.2	146,458.0	155,315.1
Education	47,391.8	46,161.9	45,450.5
Culture	0.0	0.0	12.7
Other	258.9	588.9	386.7
Sub-Total - Conditional Grants - Canada	216,595.8	220,311.9	227,811.1
TOTAL: GRANTS FROM CANADA	1,162,595.8	1,165,511.9	1,200,111.1
GROSS ORDINARY REVENUE	2,813,725.0	2,797,338.1	2,957,090.7

CAPITAL RECOVERIES

($000)

	Year Ending March 31		
	1987 Budget Estimate	1987 Third Quarter Estimate	1988 Budget Estimate
OWN SOURCE			
General Government Services	100.0	600.0	100.0
Transportation	115.0	705.0	115.0
Economic Development	200.0	20.0	10.0
Education	10.0	45.4	10.0
Other	340.2	1,812.2	675.0
TOTAL: Own Source Revenue	765.2	3,182.6	910.0
CONDITIONAL GRANTS - CANADA			
Transportation	15,764.7	15,142.9	18,763.0
Economic Development	10,200.0	4,161.0	7,350.0
Education	2,798.9	1,490.8	500.0
Culture	227.5	227.5	0.0
Other	0.0	0.0	1,000.0
TOTAL: Conditional Grants - Canada	28,991.1	21,022.2	27,613.0
TOTAL: CAPITAL RECOVERIES	29,756.3	24,204.8	28,523.0

RECOVERIES ON LOANS AND ADVANCES

($000)

	Year Ending March 31		
	1987 Budget Estimate	1987 Third Quarter Estimate	1988 Budget Estimate
Recoveries on Loans and Advances	23,761.8	26,507.3	27,971.3
Properties Held for Resale	621.0	521.0	228.1
TOTAL: RECOVERIES ON LOANS AND ADVANCES	24,382.8	27,028.3	28,199.4

GROSS ORDINARY EXPENDITURES BY DEPARTMENT

($000)

Department	Year Ending March 31 1987 Budget Estimate	1987 Revised Estimate	1988 Budget Estimate
Department of Advanced Education and Training	60,375.1	61,842.4	66,105.2
Department of Agriculture	22,452.0	18,952.3	22,200.0
Alcoholism and Drug Dependency Commission	6,457.4	6,507.6	6,762.9
Board of Management	6,189.7	6,216.3	6,130.2
Cabinet Secretariat	2,866.1	2,761.9	2,999.6
Department of Commerce and Technology	16,645.5	13,212.7	14,845.2
Community Improvement Corporation	35,900.0	37,952.0	41,069.9
Department of Education	438,666.6	455,137.7	485,791.0
Executive Council	697.3	681.5	697.8
Department of Finance	13,137.0	13,164.3	13,640.6
Department of Fisheries	11,572.5	15,160.0	15,039.5
General Government	110,912.9	88,842.7	113,556.9
Department of Health and Community Services	750,224.6	767,763.5	810,910.4
Department of Income Assistance	245,267.3	246,884.5	264,625.8
Department of Justice	63,486.9	65,840.1	72,249.0
Department of Labour	25,076.1	26,134.2	25,661.8
Legislative Assembly	8,450.3	8,725.0	9,678.6
Maritime Provinces Higher Education Commission	109,517.7	109,517.7	117,914.4
Department of Municipal Affairs and Environment	263,014.3	261,753.5	288,354.0
Department of Natural Resources and Energy	39,100.5	47,369.3	40,711.2
New Brunswick Housing Corporation	17,390.5	18,489.1	18,830.7
New Brunswick Occupational Health and Safety Commission	--	--	--
Office of the Comptroller	4,653.0	4,678.1	6,238.4
Office of the Premier	646.0	636.1	674.8
Service of the Public Debt	396,541.1	387,541.1	430,955.8
Department of Supply and Services	34,621.9	34,697.6	36,134.3
Department of Tourism, Recreation and Heritage	29,735.5	30,224.9	32,211.7
Department of Transportation	107,428.5	113,388.5	110,534.6
TOTAL - GROSS ORDINARY EXPENDITURES	2,821,026.3	2,844,074.6	3,054,524.3

CAPITAL ACCOUNT EXPENDITURES

($000)

Department	Year Ending March 31 1987 Budget Estimate	1987 Revised Estimate	1988 Budget Estimate
Department of Advanced Education and Training	--	--	--
Department of Agriculture	100.0	100.0	350.0
Department of Commerce and Technology	200.0	200.0	--
Community Improvement Corporation	16,500.0	6,880.0	12,000.0
Department of Education	2,300.0	2,300.0	4,900.0
Department of Fisheries	--	--	--
Department of Health and Community Services	3,000.0	3,000.0	4,000.0
Maritime Provinces Higher Education Commission	9,117.5	9,117.5	5,223.0
Department of Municipal Affairs and Environment	15,300.0	15,530.0	17,990.0
Department of Natural Resources and Energy	7,250.0	5,900.0	6,495.6
Department of Supply and Services	120,945.8	119,287.7	154,986.5
Department of Tourism, Recreation and Heritage	2,413.0	2,413.0	1,792.5
Department of Transportation	128,400.0	130,070.0	145,700.0
TOTAL - CAPITAL ACCOUNT EXPENDITURES	305,526.3	294,798.2	353,437.6

GROSS LOANS AND ADVANCES

($000)

Department	Year Ending March 31 1987 Budget Estimate	1987 Revised Estimate	1988 Budget Estimate
Department of Agriculture	7,190.0	7,065.0	7,060.0
Department of Commerce and Technology	20,000.0	19,000.0	8,500.0
Community Improvement Corporation	3,700.0	200.0	3,500.0
Department of Education	4,000.0	4,479.7	4,300.0
Department of Fisheries	16,500.0	14,000.0	15,000.0
Department of Health and Community Services	10,000.0	10,000.0	8,000.0
Department of Municipal Affairs and Environment	10.0	260.0	10.0
Department of Natural Resources and Energy	800.0	800.0	942.0
New Brunswick Housing Corporation	13,230.1	12,908.0	13,645.0
Department of Supply and Services	1,135.0	885.0	400.0
Department of Tourism, Recreation and Heritage	275.0	275.0	455.0
Department of Transportation	5,790.0	5,890.0	8,000.0
TOTAL - LOANS AND ADVANCES	82,630.1	75,762.7	69,812.0

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

BUDGET

1987-1988

L'honorable John B.M. Baxter, c.r.
Ministre des Finances

Le budget du Nouveau-Brunswick 1987

Allocution de

l'honorable John B.M. Baxter, c.r.
Ministre des Finances

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
INTRODUCTION	1
ANNÉE 1986-1987 EN REVUE	4
Budget de 1986-1987	4
Relations fiscales fédérales-provinciales	6
PROGRAMME BUDGÉTAIRE DE 1987-1988	9
Considérations d'ordre fiscal	9
Qualité améliorée des services en matière d'éducation et de santé	19
Aide aux défavorisés	22
Mesures répondant à des problèmes sociaux	25
Stimulation de la croissance économique	26
Budget du compte de capital	29
Mesure productive de recettes	31
CONCLUSION	32
ANNEXE : RÉSUMÉ BUDGÉTAIRE	

INTRODUCTION

Monsieur l'Orateur,

Je veux commencer l'exposé budgétaire en vous remerciant pour votre précieuse contribution aux travaux de l'Assemblée législative. C'est avec plaisir que j'entreprends une autre session sous votre présidence.

À titre de ministre des Finances, il m'incombe de présenter le budget du Nouveau-Brunswick pour 1987-1988. Il s'agit d'un budget rendu possible par les politiques judicieuses que le gouvernement a poursuivies au cours des quatre dernières années et demie et par une économie provinciale relativement forte qui a été favorisée par de telles politiques. En 1986, le taux de croissance de l'économie du Nouveau-Brunswick a été de 3,5 % après inflation, et le taux de chômage est tombé à 14,4 %, la première diminution du taux de chômage depuis 1980. L'année dernière, l'économie néo-brunswickoise a non seulement surpassé celle de toutes les autres provinces de l'Atlantique, mais notre économie a également affiché un meilleur rendement que celle du Canada pris dans son ensemble, et la croissance de l'emploi a été plus rapide dans notre province que dans le reste du Canada.

Davantage de gens travaillent, et nos industries produisent plus que jamais. Il est prévu que la croissance se poursuivra cette année d'une manière relativement forte, et le taux de chômage continuera à chuter. Il est prévu que les investissements augmenteront de près de 5 % en 1987, ce que je trouve particulièrement encourageant.

Des critiques ont soutenu que nos politiques fiscales visant à réduire le taux de croissance de la dette ralentiraient l'économie provinciale et que nous devrions plutôt réduire les taxes et les impôts et laisser les dépenses provinciales s'accroître sans restrictions. Il a été démontré que ces critiques avaient tort et que le gouvernement avait raison.

Monsieur l'Orateur, le budget est traditionnellement le document qui présente les multiples choix qu'un gouvernement doit faire et les multiples décisions qu'il doit prendre. Mais le budget fait plus qu'affecter des dollars à des programmes : il établit un plan d'action qui est important non seulement pour la population d'aujourd'hui mais également pour celle de demain.

Le budget que je présente aujourd'hui fait état de deux sujets importants : premièrement, la gestion des finances de la province et, deuxièmement, l'engagement que le gouvernement a pris de maintenir et d'améliorer les services publics essentiels d'une manière équitable et efficace sur le plan du coût. Plus tard au cours de la session, je déposerai des rapports détaillés concernant l'examen du régime fiscal ainsi que les préoccupations du gouvernement à l'égard des accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Je déposerai également un examen et une évaluation du programme fiscal élaboré en 1984 afin de s'attaquer au déficit budgétaire, de même qu'une nouvelle stratégie fiscale visant à guider l'établissement des budgets à venir.

Avant de décrire nos projets pour 1987-1988, je vais passer en revue les principaux faits nouveaux survenus en 1986-1987.

ANNÉE 1986-1987 EN REVUE

Budget de 1986-1987

Le rapport du troisième trimestre sur le budget de 1986-1987 a indiqué une certaine détérioration de notre déficit, tendance qui a également été constatée dans de nombreuses provinces.

Comme les députés le savent, le gouvernement a dû répondre au cours de 1986-1987 à des demandes de dépenses imprévisibles. Les dépenses du ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie ont augmenté de plus de 8 millions de dollars à cause des très graves incendies de forêt survenus au début de l'année. Tard au cours de l'année financière, il est devenu évident que les dépenses du ministère des Transports connaîtraient une hausse d'environ 5 millions en raison de l'hiver exceptionnellement rude. L'autre important dépassement de crédit prévu dans le rapport du troisième trimestre s'élevait à 10,4 millions pour le ministère de la Santé et des Services communautaires, et il est attribuable à l'augmentation du coût des médicaments et des dépenses relatives aux services hospitaliers et médicaux, ainsi qu'à des augmentations au chapitre des services sociaux communautaires.

Le plus grand changement dans les recettes a été une réduction de 16 millions de dollars en provenance de l'impôt sur le revenu des particuliers. L'estimation des recettes de cet impôt, faite par le gouvernement fédéral, a été sujette à des hauts et des bas prononcés au cours des dernières années. Les députés se rappellent peut-être que le montant a été sous-estimé de 21 millions en 1985-1986. Le rapport du troisième trimestre a aussi indiqué qu'il est maintenant prévu que les recettes de la taxe de vente seront d'environ 11 millions de moins que prévu dans le budget. La baisse est surtout attribuable à une surestimation de la taxe de vente pour 1985-1986, estimation sur laquelle reposaient nos prévisions pour 1986-1987. Toutefois, le montant de l'erreur d'estimation ne représente que 2,3 % des recettes totales de la taxe de vente.

Pour le moment, je m'attends à une détérioration accrue du déficit, vu les estimations fédérales révisées des fonds que nous recevons par l'intermédiaire du gouvernement fédéral. Par ailleurs, les dépenses pour l'année pourraient bien être moindres que ce qui avait été prévu au troisième trimestre.

J'aborde maintenant les faits nouveaux survenus en 1986-1987 en matière de relations fiscales fédérales-provinciales.

Relations fiscales fédérales-provinciales

Comme le savent les députés, les relations fiscales fédérales-provinciales ont connu une grande activité au cours de l'année écoulée; je n'aborderai aujourd'hui que les faits saillants. J'ai participé à plusieurs rencontres fédérales-provinciales des ministres des Finances et j'ai aussi eu plusieurs rencontres en personne avec le ministre des Finances du Canada, l'honorable Michael Wilson.

M. Wilson a prêté une oreille attentive aux préoccupations du Nouveau-Brunswick; par conséquent, notre situation l'année prochaine sera considérablement améliorée. Une fois qu'elles auront toutes été mises en oeuvre, les améliorations à la péréquation sur lesquelles nous nous sommes entendus au cours de l'année écoulée ajouteront environ 42 millions de dollars aux paiements auxquels nous avons droit. Cela signifie 59 $ par Néo-Brunswickois, soit la plus importante amélioration de toutes les provinces. La province de Terre-Neuve vient au second rang pour ce qui est de bénéficier du programme amélioré de péréquation, puisqu'elle recevra 45 $ par personne une fois toutes les améliorations mises en oeuvre.

Je suis évidemment très déçu que seulement la moitié des améliorations en question seront mises en oeuvre en 1987-1988 et qu'il faudra attendre 1988-1989 pour bénéficier de l'ensemble des mesures.

M. Wilson a indiqué qu'il est prêt à envisager une amélioration supplémentaire de la formule que nous avons proposée l'automne dernier. Si elle est adoptée, cette amélioration se traduira par environ 20 millions de dollars de plus par année pour le Nouveau-Brunswick.

L'année dernière, le gouvernement du Canada a modifié la formule selon laquelle il accorde aux provinces des fonds pour la santé et l'enseignement postsecondaire. Le gouvernement fédéral poursuit sans fléchir son projet de réduire le taux d'accroissement des paiements en question, malgré de nombreuses instances de la part des provinces. Toutes les provinces sont touchées par la modification, mais elle crée des difficultés particulières aux provinces plus pauvres, qui disposent de moyens plus limités pour contrebalancer de telles réductions.

Dans d'autres domaines, cependant, le gouvernement fédéral a été disposé à répondre au moins en partie aux préoccupations des provinces. Nous avons pressé Ottawa d'effectuer des changements dans le rythme suivant lequel il verse aux provinces les recettes provenant de l'impôt sur le revenu, qu'il estime et perçoit pour leur compte. Bien qu'il n'ait pas accepté la proposition, M. Wilson a accepté de partager avec les provinces les bénéfices résultant de l'accélération de la remise, par les employeurs, des retenues d'impôt sur le revenu faites à la source. La mesure, annoncée dans le budget fédéral de 1987, se traduira cette année par un versement non renouvelable de 20 millions de dollars au Nouveau-Brunswick.

M. Wilson a aussi fait un compromis en matière de remboursements, suite au recensement, des paiements de péréquation pour 1985 et 1986. Le gouvernement fédéral a accepté de renoncer à ces remboursements, nets de tous ajustements positifs qui pourraient être apportés relativement aux années en question. Bien que nous ayons accueilli favorablement une telle "assurance", nous avons attiré l'attention du ministre sur une injustice d'une telle mesure, qui avantage les provinces plus nanties qui reçoivent des paiements de péréquation. Je garde encore espoir que le ministre n'insistera pas pour déduire tout ajustement ultérieur à la hausse, pour les années en question, du montant auquel il a été renoncé en raison des changements démographiques.

Malgré de telles améliorations, l'aide financière fédérale accordée aux provinces plus pauvres ne suffit toujours pas au gouvernement pour qu'il puisse assurer "les services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables".

J'aborde maintenant le programme budgétaire de 1987-1988.

PROGRAMME BUDGÉTAIRE DE 1987-1988

Considérations d'ordre fiscal

Monsieur l'Orateur, avant d'exposer nos programmes pour 1987-1988, je voudrais d'abord évaluer brièvement le programme fiscal que nous suivons depuis 1984-1985 et décrire l'approche que nous proposons pour l'avenir.

Notre programme consistait à réduire les dépenses sur une période de trois ans. Les réductions des dépenses, fondées sur les prévisions des recettes et dépenses qui avaient été préparées vers la fin de l'hiver de 1984, auraient donné lieu à un excédent au plus tard à la fin de 1986-1987.

Monsieur l'Orateur, notre gouvernement et d'autres gouvernements au Canada se sont bien rendu compte qu'il est presque impossible d'effectuer sur une brève période d'importantes réductions des dépenses consacrées aux programmes. Cependant, nous avons démontré qu'il est possible de freiner le taux de croissance des dépenses sur une période de plusieurs années.

L'expérience que le gouvernement a acquise grâce à une planification axée sur un déficit cible a été utile, mais des erreurs d'estimation des recettes et des dépenses limitent, dans la pratique, l'application d'une telle méthode comme guide pour établir une politique. Par conséquent, nous comptons adopter une approche plus stratégique.

L'objectif de notre politique fiscale demeure celui qui a été énoncé dans le discours du budget de 1984-1985, soit "de réduire le déficit en limitant la croissance des dépenses du gouvernement et en encourageant la croissance du secteur privé". Cependant, notre programme de mise en oeuvre d'une telle politique alignera à l'avenir les dépenses sur la croissance de l'économie au lieu de concentrer sur le déficit au compte ordinaire. Pour ce faire, la croissance des dépenses au compte ordinaire sera limitée à un taux inférieur à la tendance du taux de croissance de l'économie. Une telle politique donnera lieu à une baisse progressive du déficit. Le déficit pourra augmenter ou diminuer d'une année à l'autre, selon les variations à court terme des recettes, mais la tendance sera d'aboutir à un excédent.

Le gouvernement, dans son évaluation de son programme fiscal, a également tenu compte d'une certaine modération, dans le contexte de son programme de réforme. L'année 1987-1988 est une année électorale, mais, plus encore, il s'agit d'une année importante en ce qui a trait à nos projets d'améliorer la qualité et l'efficacité des programmes gouvernementaux. Le gouvernement a décidé de permettre cette année que l'accroissement des dépenses dépasse légèrement notre but à long terme. C'est afin de favoriser notre programme visant à améliorer les programmes offerts à la population du Nouveau-Brunswick et à en accroître l'efficacité sur le plan du coût. (J'aimerais faire remarquer qu'une partie de l'accroissement des dépenses découlant d'une telle amélioration -- l'élargissement du programme extra-mural et le service de transferts interhospitaliers, par exemple -- permettra en fait des économies au cours des années ultérieures.)

Monsieur l'Orateur, le budget de 1987-1988 prévoit un déficit de 97,4 millions de dollars au compte ordinaire, soit un montant plus élevé que ce que le gouvernement voulait. Je tiens à souligner qu'un tel déficit ne résulte pas de dépenses extravagantes ni d'une croissance lente des recettes fiscales. Il découle en grande partie de la croissance très lente de nos transferts fédéraux. Une saine augmentation de 8,8 % des recettes fiscales est prévue cette année par rapport aux prévisions du troisième trimestre de l'année dernière. Une croissance aussi forte aura lieu malgré la baisse prévue des recettes fiscales provenant de la taxe sur l'essence et les carburants. Les contribuables ont pleinement profité de la chute du prix des carburants, parce que le Nouveau-Brunswick a retenu le régime de la taxe calculée sur la valeur. Comme la plupart des provinces sont revenues à un montant fixe par litre, le Nouveau-Brunswick a maintenant un des taux de taxe les moins élevés sur les carburants au Canada.

Néanmoins, sur le plan des recettes, le principal problème est la péréquation et les paiements fédéraux en matière de santé et d'enseignement, qui, selon les prévisions, n'augmenteront que de 2,9 % cette année en dépit des améliorations aux paiements de péréquation dont j'ai parlé plus tôt. Dans la prévision, le facteur qui, à lui seul, est le plus déterminant et le plus sombre est l'effet du recensement sur les paiements de péréquation et du FPE. L'estimation initiale de la population du Nouveau-Brunswick par Statistique Canada pour 1986 était de 721 100 habitants, chiffre qui excède de plus de 10 000 les résultats du recensement. Une population moindre signifie que, non seulement nos paiements étaient en trop au cours des années antérieures, mais que la somme que nous recevrons à l'avenir sera inférieure à celle que nous le pensions. En 1987-1988, les nouveaux chiffres sur la population signifient que nous recevrons environ 25 millions de dollars de moins que nous l'avions prévu.

L'effet du recensement sur nos recettes provenant du Canada renforce l'argument général que nous faisons valoir à Ottawa au sujet de l'insuffisance des paiements de transfert fédéraux-provinciaux.

Monsieur l'Orateur, avant d'aborder en détail notre programme de dépenses pour 1987-1988, j'aimerais passer en revue quelques-uns des arguments que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a fait valoir auprès du gouvernement fédéral à cet égard.

Nous soutenons depuis longtemps que la formule de péréquation actuelle ne répond pas à l'objectif énoncé dans la Constitution canadienne, c'est-à-dire que de tels paiements doivent être "propres à donner aux gouvernements provinciaux des revenus suffisants pour les mettre en mesure d'assurer les services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables".

Pour appuyer notre position, nous avons fait remarquer que le Nouveau-Brunswick a l'un des niveaux de dépenses les plus bas au Canada et que nous ne pouvons nous permettre d'offrir certains des programmes établis ailleurs depuis longtemps. Nous avons également des taxes et des impôts relativement élevés, et nous avons imposé des restrictions sévères sur les salaires des employés des services publics au cours des dernières années. À cet égard, je tiens à remercier de nouveau la population du Nouveau-Brunswick qui, en acceptant notre programme d'austérité au cours des quatre dernières années, a fait preuve de beaucoup de patience et de tolérance.

Toutefois, le fait que le programme de péréquation ne compare pas les dépenses des programmes mais plutôt le potentiel fiscal des provinces suscite un problème bien réel. En principe, les paiements de péréquation suppléent à l'insuffisance du potentiel fiscal d'une province. Nous sommes d'avis que le programme actuel surestime le potentiel fiscal du Nouveau-Brunswick et que, par conséquent, le montant des paiements de péréquation dont nous avons besoin est sous-évalué.

Le programme actuel de péréquation basée sur les recettes comporte de graves lacunes à une époque où le financement par déficit est devenu pratique courante pour les gouvernements provinciaux. Puisque le total des recettes perçues par les provinces est un des principaux facteurs qui déterminent l'ampleur des paiements de péréquation, la décision collective des provinces d'accepter des déficits au lieu d'augmenter les taxes et impôts a fait baisser nos paiements de péréquation. Nous estimons que, au cours de la période de cinq années ayant pris fin le 31 mars 1987, le Nouveau-Brunswick a perdu plus de 200 millions de dollars en paiements de péréquation, à cause du financement par déficit pratiqué par les gouvernements provinciaux.

Je suis reconnaissant des améliorations qui seront apportées à la formule de péréquation, mais je dois quand même faire remarquer que jouer avec la formule tous les cinq ans, ce n'est pas la façon de s'occuper des inégalités fiscales très graves qui sont apparues au cours des sept dernières années.

J'ai déjà parlé à d'autres occasions du déficit structurel, qui, par définition, persistera malgré la reprise de l'activité économique. Un tel déficit est attribuable à deux phénomènes : les recettes fiscales n'arrivent pas à égaler les dépenses, et les transferts fédéraux sont constamment insuffisants. Grâce à nos propres efforts, nous avons, dans le premier cas, trouvé une solution en comprimant les dépenses et en augmentant les taxes et impôts. Dans le deuxième cas, toutefois, nous craignons qu'il se peuve que nous n'ayons pas les moyens d'obtenir une solution si nous voulons que nos services et nos taxes et impôts soient comparables à la moyenne nationale.

Le programme de péréquation a longtemps été le moyen de réaliser l'équité fiscale entre les gouvernements provinciaux. C'est pourquoi nous avons consacré une bonne partie de nos énergies à préconiser qu'une amélioration importante soit apportée au programme. Il faut s'attaquer au problème de l'équité, et bientôt, afin que les provinces de l'Atlantique puissent garder un niveau de services acceptable pour les Canadiens qui vivent et travaillent dans les provinces de l'Atlantique.

L'effet de la compression des dépenses fédérales sur les recettes du Nouveau-Brunswick se manifeste par une baisse des transferts fédéraux, comme pourcentage des recettes totales. Au cours des cinq dernières années, les transferts sont passés de 46,2 % à 40,6 %. La baisse moyenne dans la région des Maritimes est de 6,4 points. Pour la présente année financière, si la contribution relative des paiements fédéraux à nos recettes totales au compte ordinaire avait continué d'être la même en 1987-1988 qu'au cours de la fin des années 70, nous aurions reçu environ 200 millions de dollars de plus en recettes provenant du Canada.

Dans de telles circonstances, la situation financière du Nouveau-Brunswick serait très différente. Plutôt que d'afficher un déficit de 97,4 millions de dollars au compte ordinaire, le budget d'aujourd'hui comprendrait un excédent de fonctionnement de plus de 100 millions. Ainsi, nous aurions été en mesure d'augmenter les dépenses des programmes essentiels ou de réduire des impôts et des taxes.

Tant le gouvernement fédéral que nous-mêmes avons besoin de temps en temps de nous faire rappeler l'histoire de notre pays.

Les premiers accords fiscaux en 1867 prévoyaient une subvention basée sur le chiffre de la population des provinces. Depuis 1867, les accords sont devenus plus complexes à mesure que les services offerts par les gouvernements provinciaux sont devenus plus coûteux et plus variés. Dans le Canada d'aujourd'hui, aucun citoyen ne devrait souffrir de privations ni être pénalisé parce que nous avons une structure constitutionnelle formée d'un gouvernement fédéral et de dix gouvernements provinciaux. Les services reçus par notre population et les taxes et impôts qu'elle paye ne devraient pas varier davantage entre les provinces que si nous étions un État unitaire.

Monsieur l'Orateur, j'aborde maintenant les projets du gouvernement visant à améliorer la qualité des services offerts en matière d'éducation et de santé.

Qualité améliorée des services en matière d'éducation et de santé

Monsieur l'Orateur, dans son budget de 1986, le gouvernement prévoyait de nouveaux fonds pour la première année d'un programme de trois ans, en vue d'améliorer la qualité de l'éducation aux niveaux primaire et secondaire. J'ai le plaisir d'annoncer que, malgré le fléchissement des recettes, notre budget de 1987 prévoit des fonds pour la mise en oeuvre de la deuxième année de ce programme.

Une telle dépense additionnelle, en plus de l'argent affecté à la réforme de l'éducation, se traduira par une augmentation de 10,7 % des crédits affectés au ministère de l'Éducation par rapport à l'année dernière. En raison de la diminution prévue de la population étudiante, nous dépenserons environ 3 966 $ par élève, comparativement à 3 540 $ en 1986-1987. Il en résultera notamment une baisse du rapport élèves-enseignant et une amélioration importante de la qualité de l'éducation.

Conformément à notre objectif d'améliorer la qualité de l'éducation pour nos enfants, le programme élargi de dépenses en capital dans le secteur de l'éducation, entrepris l'année dernière, se poursuivra en 1987-1988, et un montant record de 58 millions de dollars sera affecté à des projets dans le domaine scolaire.

De tels programmes de dépenses seront menés à terme pas simplement en augmentant les dépenses mais aussi en réalisant des économies ailleurs afin de libérer des fonds pour l'éducation. Cela représente un changement majeur des priorités du gouvernement.

Monsieur l'Orateur, je vais maintenant donner un bref aperçu de nos projets pour le ministère de la Santé et des Services communautaires.

Le gouvernement croit profondément que, pour l'avenir, c'est l'approche communautaire qui offre le plus de possibilités de développer de meilleurs programmes et services sociaux. Nous nous rapprochons rapidement du jour où tous les gouvernements devront compter davantage sur les services communautaires, non seulement parce que ces services coûtent moins cher que les soins en établissement, mais aussi parce qu'ils sont un moyen d'améliorer la qualité des soins.

En conséquence, les services communautaires continueront à prendre de l'expansion. Un plus grand nombre de malades recevront leur congé des hôpitaux psychiatriques de Saint John et de Campbellton pour être soignés dans les localités grâce à des programmes renforcés. Le programme de l'hôpital extra-mural sera une fois de plus étendu à d'autres régions afin d'offrir, comme option, des soins au foyer plutôt qu'à l'hôpital.

Le gouvernement se préoccupe aussi de l'utilisation efficace des établissements actuels ou en construction. Étant donné la construction de plusieurs nouveaux hôpitaux et l'agrandissement de plusieurs autres dans le nord de la province, le plan directeur pour les services hospitaliers sera appuyé par des ressources additionnelles de façon que le personnel et l'équipement soient là pour exploiter pleinement le potentiel de ces hôpitaux afin de répondre aux besoins en matière de soins de santé.

L'efficacité du système de soins de santé dépend beaucoup de la capacité de déplacer des gens rapidement et de manière efficiente vers le lieu de diagnostic et de traitement. Notre réseau de services d'ambulance est partie intégrante du système de soins de santé et il sera doté de ressources accrues pour faire en sorte que ce réseau joue son rôle dans un solide système de soins de santé.

Le budget prévoit 70 millions de dollars en dépenses en capital pour la santé, à la suite de la décision prise l'année dernière d'accélérer notre programme de construction d'hôpitaux.

Aide aux défavorisés

Au cours de périodes de restrictions budgétaires, un effort spécial doit être fait pour assurer un traitement équitable de ceux qui n'ont pas la chance de jouir pleinement des avantages que la plupart d'entre nous prenons pour acquis en tant que Canadiens. À de nombreuses reprises, j'ai déclaré à l'occasion de rencontres fédérales-provinciales des ministres des Finances que le fardeau de la réduction du déficit doit être partagé équitablement entre tous les Canadiens. De tels commentaires, qui ont surtout trait aux régions du Canada, s'appliquent tout aussi bien à l'établissement de notre propre budget.

En conséquence, le ministère de l'Aide au revenu se verra accorder suffisamment de fonds pour qu'il puisse augmenter les taux d'assistance sociale de 6 %, de façon à aider ceux qui, malheureusement, doivent dépendre d'un soutien financier direct du gouvernement. En même temps, pour améliorer les possibilités d'autonomie financière des bénéficiaires et diminuer le risque de voir ces derniers dépendre à long terme du système d'assistance sociale, le gouvernement donnera plus d'ampleur aux initiatives amorcées l'année dernière au chapitre du perfectionnement, de la formation et du placement.

Bon nombre d'entre nous, en raison d'un handicap, ne partagent pas entièrement les avantages dont bénéficient la plupart des Canadiens. Le Nouveau-Brunswick a un dossier enviable dans le domaine des services offerts aux personnes handicapées et il a été la deuxième province au Canada à mettre en oeuvre un plan d'action à leur intention. Nous amorçons la deuxième année du plan d'action décennal, au cours de laquelle nous prendrons un certain nombre de nouvelles initiatives qui mettent l'accent sur l'éducation, l'emploi, les services communautaires et les loisirs.

- Le gouvernement prendra en charge le fonctionnement de résidences communautaires pour adultes handicapés à Moncton, à Fredericton et à Woodstock ainsi que d'ateliers protégés à Saint-Quentin, à Saint-Jacques et dans la région de Victoria-Tobique.

- Des fonds supplémentaires seront accordés à l'Institut national canadien pour les aveugles.

- Des fonds importants seront injectés au programme de réadaptation professionnelle des personnes handicapées.

- Un programme de prestations spéciales pour le transport sera basé au ministère des Transports.

- Le ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine dispose de fonds pour des activités récréatives et pour une participation accrue des personnes handicapées à ces activités.

- Une exonération de la taxe de vente sera accordée pour les ascenseurs et les monte-charge spécialement conçus et installés pour les handicapés dans les édifices utilisés par le public.

Monsieur l'Orateur, la réussite d'un gouvernement se mesure notamment à la sensibilité aux questions sociales qui se présentent. Conformément à notre dossier dans le domaine, le budget de 1987-1988 prévoit des fonds pour s'attaquer à des problèmes auxquels le public accorde une attention croissante.

Mesures répondant à des problèmes sociaux

Le gouvernement est profondément troublé par la tendance manifeste en ce qui a trait à la violence familiale et aux enfants maltraités. Les méthodes traditionnelles de détection et de punition de ce terrible problème doivent être complétées par des efforts sur le plan de la prévention et de la correction. Une grande priorité sera accordée à la protection des droits des membres des familles touchées, mais tout sera fait pour que les familles restent unies, grâce aux efforts concertés de professionnels travaillant avec les familles.

En vue d'aider en ce sens, un projet pilote d'intervention en situation de crise sera mis en oeuvre dans la Péninsule et dans la région de Saint John. De nouvelles maisons de transition seront ouvertes dans les régions de Bathurst, d'Edmundston et de la Miramichi.

Le gouvernement renforcera également les programmes et les services actuels, afin que les plaintes concernant des enfants maltraités ou négligés fassent l'objet d'une intervention plus rapide et plus efficace.

Des fonds sont prévus, au ministère de la Justice, afin d'assurer l'intégration des services de ce ministère et ceux du ministère de la Santé et des Services communautaires en vue de s'attaquer aux problèmes liés à la violence familiale et aux enfants maltraités.

Le budget du ministère de la Justice comporte également une hausse de 2,5 millions de dollars pour des programmes ayant trait aux jeunes contrevenants, ce qui permettra aux tribunaux de recourir beaucoup plus au système de garde en milieu ouvert.

Monsieur l'Orateur, je vais maintenant décrire les aspects du budget de 1987-1988 qui visent à stimuler la croissance économique et la création d'emplois.

Stimulation de la croissance économique

L'économie de la province devrait continuer à afficher au cours de l'année qui commence un taux de croissance relativement bon. En même temps, la structure de notre économie évolue de la même façon que l'économie du reste de l'Amérique du Nord, soit dans le sens d'une expansion accrue du secteur des services.

La stratégie de développement économique du gouvernement est de continuer à appuyer les secteurs primaire et secondaire de la base économique tout en encourageant le développement futur dans d'autres secteurs. L'avenir dépend plus que jamais de la disponibilité d'une main-d'oeuvre bien formée. Donner aux jeunes les compétences dont ils ont besoin pour entrer sur le marché du travail et ainsi contribuer à une économie en expansion est une priorité du gouvernement actuel et une priorité du présent budget.

Le développement de nos universités et l'avancement des sciences et de la technologie sont critiques pour l'avenir de nous tous. Dans le budget de 1987-1988, le gouvernement a non seulement satisfait aux recommandations, cette année, de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes concernant les universités de la province, mais nous avons fait plus que ce qui a été recommandé.

Nous nous proposons également d'augmenter notre contribution au Conseil de la recherche et de la productivité pour lui permettre d'améliorer ses ressources de recherche afin qu'il soit mieux équipé pour satisfaire aux besoins de nos industries à l'avenir.

Le rôle du ministère du Commerce et de la Technologie sera renforcé grâce à des fonds supplémentaires visant à promouvoir la province, à mettre sur pied le conseil consultatif du ministre sur les sciences et la technologie et à mieux conseiller le secteur des services.

Il est important que le Nouveau-Brunswick offre un réseau de transport satisfaisant à la population et pour les produits de la province. À cette fin, nous avons augmenté le budget du compte de capital du ministère des Transports de 15 millions de dollars pour l'année financière 1987-1988.

Le besoin constant de protéger les sources d'approvisionnement en eau et de traiter les eaux est lui aussi important pour une croissance et un développement ordonnés. Nous avons accru le budget du compte de capital du ministère des Affaires municipales et de l'Environnement pour favoriser la construction d'installations et fournir en même temps des fonds destinés à augmenter le personnel du secteur de l'environnement chargé de surveiller et de contenir les problèmes liés à la pollution des eaux souterraines et superficielles. Une telle mesure nous permettra aussi de mieux nous occuper de fuites éventuelles de réservoirs de combustible enfouis.

Nous encouragerons aussi d'autres travaux, par l'intermédiaire du ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie, sur des moyens de lutter contre la tordeuse des bourgeons sans nuire à l'environnement, afin d'assurer la protection à long terme de nos forêts.

L'industrie du tourisme au Nouveau-Brunswick a connu une croissance remarquable l'année dernière, et nous fournirons des fonds additionnels à cet important secteur des services dans notre économie.

Monsieur l'Orateur, je vais maintenant décrire certaines des préoccupations du gouvernement au sujet du budget du compte de capital, ainsi que les mesures que le gouvernement a prises à cet égard.

Budget du compte de capital

Depuis la récession de 1982, le gouvernement lutte pour contenir l'accroissement de ses dépenses en capital. Il lui a fallu agir ainsi afin de réduire le recours aux emprunts nécessaires, depuis la récession, pour financer une partie des dépenses au compte ordinaire de même que le compte de capital.

Depuis 1970, le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'efforce de rattraper le reste du Canada pour ce qui est de l'aménagement d'une infrastructure provinciale. Nous devons soutenir une économie moderne grâce à une infrastructure d'un niveau comparable à ce qui est offert ailleurs. Les taux d'intérêt ont été élevés pendant la majeure partie de la période en question, ce qui a augmenté le coût de notre infrastructure de base.

Monsieur l'Orateur, nous considérons que le problème de l'infrastructure fait partie de la question plus vaste des inégalités en matière fiscale au Canada.

Par conséquent, nous avons abordé la question avec le gouvernement fédéral et proposé qu'il nous accorde un prêt sans intérêt pour nous permettre d'achever notre rattrapage sur le plan de l'infrastructure. Si nous pouvions obtenir un tel financement sans intérêt, nous pourrions achever notre rattrapage sans augmenter encore nos frais d'intérêt, qui ont déjà considérablement accru le coût de notre infrastructure comparativement aux provinces qui ont pu s'équiper il y a plusieurs décennies.

Si nous pouvions obtenir un tel prêt sans intérêt, remboursable sur 20 ans, nous pourrions construire nos écoles, nos hôpitaux et nos routes sans accroître nos frais d'intérêt. Déchargés de tels frais, nous serions bien mieux placés pour rééquilibrer notre budget pour ce qui est du compte ordinaire.

Le gouvernement a décidé de poursuivre cette année un programme important de dépenses en capital, en raison de la nécessité de continuer à répondre aux besoins de la population au chapitre des services essentiels. Je persiste à croire avec optimisme que le gouvernement fédéral reconnaîtra les difficultés spéciales avec lesquelles nous sommes aux prises dans le domaine et qu'il nous accordera une aide financière supplémentaire, par la péréquation ou par un accord spécial, en vue de nous aider à assumer le coût lié à la prestation de services d'un niveau comparable à celui de la moyenne canadienne.

Je vais maintenant décrire la seule augmentation de taxe que comporte le budget de 1987-1988.

Mesure productive de recettes

À compter du 1er avril 1987, le Nouveau-Brunswick lèvera une taxe de 2 % sur le capital versé des banques et des compagnies de fiducie et de prêts ayant des établissements permanents dans la province. Une exemption sera prévue afin que la taxe s'applique seulement aux grandes banques et compagnies de fiducie exerçant une activité dans la province. Le Nouveau-Brunswick est la huitième province à lever une telle taxe.

La mesure rapportera environ 4 millions de dollars en 1987-1988, et des mesures législatives fournissant des détails sur la taxe seront déposées prochainement.

CONCLUSION

Le présent budget améliore, de façon prudente et efficace sur le plan du coût, la qualité des services à la population. Le souci constant qu'a le gouvernement d'affecter équitablement les fonds publics et l'attention qu'il prête aux besoins des défavorisés sont manifestes. Notre engagement envers le développement économique est soutenu, et l'amélioration de la situation de l'emploi ainsi qu'une bonne croissance économique témoignent bien du succès de notre développement économique et de notre politique fiscale.

Monsieur l'Orateur, des statistiques économiques dans l'abstrait ne traduisent pas convenablement l'expansion économique et le climat de confiance que connaît aujourd'hui l'ensemble du Nouveau-Brunswick. Permettez-moi de citer quelques exemples de la vigueur que j'observe dans notre province. À Newcastle, des travaux d'agrandissement majeurs de l'usine de pâtes et papiers Repap viennent d'être achevés. À Sussex, la production de potasse continue à prendre de l'ampleur dans deux mines, et la possibilité d'en ouvrir une autre est à l'étude. L'exploitation d'une nouvelle mine d'or a récemment été entreprise dans le comté de Saint John. Également à Saint John, le programme de la frégate va bon train et permet de démontrer la compétence de notre industrie de la construction navale. Pour la première fois, les schistes bitumineux du comté d'Albert ont été exploités et utilisés dans une centrale thermique. À Bathurst,

Consolidated-Bathurst Inc. a annoncé récemment qu'elle agrandirait encore son usine. L'attrait de Moncton comme centre régional de services a augmenté grâce au nouveau complexe d'Atlantic Wholesalers, au complexe de Blue Cross, ainsi qu'aux travaux d'agrandissement majeurs effectués à Champlain Place à Dieppe.

Ce ne sont là que quelques exemples du dynamisme qui s'est développé au sein de notre économie provinciale.

Au chapitre des finances, nous avons travaillé dur pour réduire le déficit dont nous avons hérité à la suite de la récession de 1981-1982, et je suis fier de dire que nous avons mieux réussi que tout autre gouvernement canadien.

Comme je l'ai déjà déclaré, le problème du déficit devant lequel nous nous trouvons aujourd'hui découle en grande partie de la politique fédérale de compression des dépenses. Des discussions avec le ministre fédéral des Finances ont permis de lui faire mieux comprendre le problème du Nouveau-Brunswick. Par conséquent, nous espérons qu'il sera possible d'en arriver dans un proche avenir à un accord qui, avec l'aide du fédéral, nous permettra de mener à terme notre important programme de dépenses en capital.

Le budget prévoit des dépenses de 3 054,5 millions de dollars au compte ordinaire. Compte tenu des prévisions le recettes de 2 957,1 millions, le déficit au compte ordinaire devrait s'élever à 97,4 millions. Vu un budget total de 353,4 millions au compte de capital et 69,8 millions en prêts et avances bruts, les besoins financiers se chiffreront à 506,1 millions de dollars.

Il s'agit d'un autre budget responsable qui améliore la qualité des services sans procéder à des dépenses excessives. Il tient compte d'une amélioration dans les accords fiscaux avec le Canada et ouvre la voie à d'autres améliorations. Je recommande le présent budget aux députés et à la population du Nouveau-Brunswick.

le 28 avril 1987

ANNEXE : RÉSUMÉ BUDGÉTAIRE

PROGRAMME BUDGÉTAIRE

1987-1988

(en millions de dollars)

	Programme budgétaire	Augmentation de la dette nette	Besoins financiers
COMPTES BUDGÉTAIRES			
Recettes brutes au compte ordinaire.....	2 957,1		
Dépenses brutes au compte ordinaire.....	3 054,5		
Excédent (déficit) au compte ordinaire.....	(97,4)		
Dépenses au compte de capital.....	353,4		
Recouvrements au compte de capital.....	28,5		
Dépenses nettes au compte de capital.....	324,9		
DÉFICIT BUDGÉTAIRE	422,3	422,3	422,3
COMPTES NON BUDGÉTAIRES			
Réduction pour gains du fonds d'amortissement..		104,5	
Augmentation de la dette nette.....		317,8	
Prêts et avances nets.....			41,6
Versements au fonds d'amortissement et rachat d'obligations en série.....			63,9
Moins : provision pour pertes sur prêts et amortissement.....			21,7
Besoins financiers.....			506,1

PROGRAMME BUDGÉTAIRE COMPARATIF

(en millions de dollars)

	Année se terminant le 31 mars			
	1986 Chiffres réels	1987 Prévisions budgétaires	1987 Prévisions du troisième trimestre	1988 Prévisions budgétaires
COMPTES BUDGÉTAIRES				
Recettes au compte ordinaire.....	2 662,9	2 813,7	2 797,3	2 957,1
Dépenses au compte ordinaire.....	2 711,6	2 821,0	2 844,1	3 054,5
Excédent (déficit) au compte ordinaire.	(48,7)	(7,3)	(46,8)	(97,4)
Dépenses au compte de capital.....	267,9	305,5	294,8	353,4
Recouvrements au compte de capital.....	57,7	29,8	24,2	28,5
Dépenses nettes au compte de capital...	210,2	275,7	270,6	324,9
DÉFICIT BUDGÉTAIRE	258,9	283,0	317,4	422,3
COMPTES NON BUDGÉTAIRES				
Réduction pour gains du fonds d'amortissement	89,5	91,0	95,0	104,5
Augmentation de la dette nette.....	169,4	192,0	222,4	317,8
Prêts et avances bruts.....	58,7	82,6	75,8	69,8
Recouvrements sur prêts et avances.....	24,3	24,4	27,0	28,2
Prêts et avances nets.....	34,4	58,2	48,8	41,6
Versements au fonds d'amortissement et rachat d'obligations en série.....	55,9	58,1	57,4	63,9
Moins : provision pour pertes sur prêts et amortissement.....	68,3	23,1	20,1	21,7
Besoins financiers.....	280,9	376,2	403,5	506,1

RECETTES BRUTES AU COMPTE ORDINAIRE PAR SOURCE

(en milliers de dollars)

	Année se terminant le 31 mars		
	1987	1987	1988
	Prévisions budgétaires	Prévisions du troisième trimestre	Prévisions budgétaires
DE SOURCE PROPRE			
Taxes et impôts			
Impôt sur le revenu des particuliers	433 000,0	416 600,0	482 200,0
Impôt sur le revenu des corporations	77 000,0	74 500,0	79 700,0
Taxe sur les minéraux métalliques	1 375,0	1 652,0	2 045,0
Impôt foncier provincial	136 945,9	140 945,9	150 200,0
Impôt foncier municipal	116 191,6	115 400,0	131 500,0
Taxe pour les services sociaux et l'éducation	481 000,0	470 000,0	496 500,0
Taxe sur l'essence et les carburants	107 200,0	107 200,0	105 500,0
Taxe sur le tabac	62 900,0	63 900,0	60 595,0
Taxe sur le prix d'entrée dans les lieux de divertissement	3 613,9	1 800,0	2 310,0
Taxe sur le pari mutuel	57,7	40,0	65,0
Taxe sur les primes d'assurance	11 115,0	11 115,0	11 565,0
Taxe sur le transfert de biens réels	1 900,0	2 100,0	2 100,0
Taxe sur le capital des corporations	0,0	0,0	4 000,0
Total partiel - impôts et taxes	1 428 299,1	1 405 252,9	1 528 280,0
Rendement du capital investi			
Bénéfices de la vente de boissons alcooliques	75 250,7	75 250,7	77 202,2
Intérêts et revenu de placement	20 353,7	18 555,3	19 651,1
Autres	370,0	431,1	381,0
Total partiel - rendement du capital investi	95 974,4	94 237,1	97 234,3
Licences et permis			
Véhicules à moteur	42 294,5	41 383,6	38 443,0
Réglementation des boissons alcooliques	4 800,0	4 800,0	5 200,0
Pêche et chasse	3 344,8	3 488,3	3 467,5
Forêts	542,4	1 324,7	586,3
Mines	436,8	512,6	438,4
Général	3 607,7	3 516,2	3 797,3
Total partiel - licences et permis	55 026,2	55 025,4	51 932,5
Vente de biens et services			
Institutionnel	5 908,9	7 209,3	4 734,3
Intergouvernemental	5 638,4	5 648,9	5 690,0
Parcs provinciaux	1 417,7	1 314,1	1 464,0
Baux et loyers	1 485,9	1 414,5	1 719,6
Général	13 181,6	13 023,5	13 482,3
Total partiel - vente de biens et services	27 632,5	28 610,3	27 090,2
Redevances			
Forêts	16 350,0	18 350,0	17 875,0
Mines	5 440,0	5 439,0	6 865,3
Total partiel - redevances	21 790,0	23 789,0	24 740,3
Recettes des loteries	18 000,0	20 000,0	22 600,0
Amendes et peines	1 815,6	1 869,4	2 510,0
Divers	2 591,4	3 042,1	2 592,3
TOTAL - RECETTES DE SOURCE PROPRE	1 651 129,2	1 631 826,2	1 756 979,6
SUBVENTIONS INCONDITIONNELLES - CANADA			
Paiements de péréquation	648 000,0	648 000,0	679 000,0
Financement des programmes établis - comptant	264 000,0	263 300,0	258 000,0
Services complémentaires de santé	32 200,0	32 100,0	33 500,0
Autres	1 800,0	1 800,0	1 800,0
Total partiel - subventions inconditionnelles - Canada	946 000,0	945 200,0	972 300,0
SUBVENTIONS CONDITIONNELLES - CANADA			
Services gouvernementaux généraux	1 461,3	1 413,3	1 743,9
Développement économique	15 495,0	17 142,0	15 755,0
Santé	8 417,6	8 547,8	9 147,3
Bien-être	143 571,2	146 458,0	155 315,1
Éducation	47 391,8	46 161,9	45 450,5
Culture	0,0	0,0	12,7
Autres	258,9	588,9	386,7
Total partiel - subventions conditionnelles - Canada	216 595,8	220 311,9	227 811,1
TOTAL - SUBVENTIONS DU CANADA	1 162 595,8	1 165 511,9	1 200 111,1
RECETTES BRUTES AU COMPTE ORDINAIRE	2 813 725,0	2 797 338,1	2 957 090,7

RECOUVREMENTS AU COMPTE DE CAPITAL

(en milliers de dollars)

	Année se terminant le 31 mars		
	1987 Prévisions budgétaires	1987 Prévisions du troisième trimestre	1988 Prévisions budgétaires
DE SOURCE PROPRE			
Services gouvernementaux généraux	100,0	600,0	100,0
Transports	115,0	705,0	115,0
Développement économique	200,0	20,0	10,0
Éducation	10,0	45,4	10,0
Autres	340,2	1 812,2	675,0
TOTAL - recettes de source propre	765,2	3 182,6	910,0
SUBVENTIONS CONDITIONNELLES - CANADA			
Transports	15 764,7	15 142,9	18 763,0
Développement économique	10 200,0	4 161,0	7 350,0
Éducation	2 798,9	1 490,8	500,0
Culture	227,5	227,5	0,0
Autres	0,0	0,0	1 000,0
TOTAL - subventions conditionnelles - Canada	28 991,1	21 022,2	27 613,0
TOTAL - RECOUVREMENTS AU COMPTE DE CAPITAL	29 756,3	24 204,8	28 523,0

RECOUVREMENTS SUR PRÊTS ET AVANCES

(en milliers de dollars)

	Année se terminant le 31 mars		
	1987 Prévisions budgétaires	1987 Prévisions du troisième trimestre	1988 Prévisions budgétaires
Recouvrements sur prêts et avances	23 761,8	26 507,3	27 971,3
Biens retenus pour la revente	621,0	521,0	228,1
TOTAL - RECOUVREMENTS SUR PRÊTS ET AVANCES	24 382,8	27 028,3	28 199,4

DÉPENSES BRUTES AU COMPTE ORDINAIRE PAR MINISTÈRE

(en milliers de dollars)

Ministère	Année se terminant le 31 mars 1987 Prévisions budgétaires	1987 Prévisions révisées	1988 Prévisions budgétaires
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation..	60 375,1	61 842,4	66 105,2
Ministère de l'Agriculture.....	22 452,0	18 952,3	22 200,0
Commission de l'alcoolisme et de la pharmacodépendance....	6 457,4	6 507,6	6 762,9
Conseil de gestion.....	6 189,7	6 216,3	6 130,2
Secrétariat du Cabinet.....	2 866,1	2 761,9	2 999,6
Ministère du Commerce et de la Technologie.....	16 645,5	13 212,7	14 845,2
Société d'aménagement régional.....	35 900,0	37 952,0	41 069,9
Ministère de l'Éducation.....	438 666,6	455 137,7	485 791,0
Conseil exécutif.....	697,3	681,5	697,8
Ministère des Finances.....	13 137,0	13 164,3	13 640,6
Ministère des Pêches.....	11 572,5	15 160,0	15 039,5
Gouvernement général.....	110 912,9	88 842,7	113 556,9
Ministère de la Santé et des Services communautaires.....	750 224,6	767 763,5	810 910,4
Ministère de l'Aide au revenu.....	245 267,3	246 884,5	264 625,8
Ministère de la Justice.....	63 486,9	65 840,1	72 249,0
Ministère du Travail.....	25 076,1	26 134,2	25 661,8
Assemblée législative.....	8 450,3	8 725,0	9 678,6
Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes.....	109 517,7	109 517,7	117 914,4
Ministère des Affaires municipales et de l'Environnement..	263 014,3	261 753,5	288 354,0
Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie.....	39 100,5	47 369,3	40 711,2
Société d'habitation du Nouveau-Brunswick.....	17 390,5	18 489,1	18 830,7
Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail du Nouveau-Brunswick.....	--	--	--
Bureau du contrôleur.....	4 653,0	4 678,1	6 238,4
Cabinet du premier ministre.....	646,0	636,1	674,8
Service de la dette publique.....	396 541,1	387 541,1	430 955,8
Ministère de l'Approvisionnement et des Services.....	34 621,9	34 697,6	36 134,3
Ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine.....	29 735,5	30 224,9	32 211,7
Ministère des Transports.....	107 428,5	113 388,5	110 534,6
TOTAL - DÉPENSES BRUTES AU COMPTE ORDINAIRE	2 821 026,3	2 844 074,6	3 054 524,3

DÉPENSES AU COMPTE DE CAPITAL

(en milliers de dollars)

Ministère	Année se terminant le 31 mars 1987 Prévisions budgétaires	1987 Prévisions révisées	1988 Prévisions budgétaires
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation...	--	--	--
Ministère de l'Agriculture.....	100,0	100,0	350,0
Ministère du Commerce et de la Technologie.....	200,0	200,0	--
Société d'aménagement régional.....	16 500,0	6 880,0	12 000,0
Ministère de l'Éducation.....	2 300,0	2 300,0	4 900,0
Ministère des Pêches.....	--	--	--
Ministère de la Santé et des Services communautaires.....	3 000,0	3 000,0	4 000,0
Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes.....	9 117,5	9 117,5	5 223,0
Ministère des Affaires municipales et de l'Environnement...	15 300,0	15 530,0	17 990,0
Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie.....	7 250,0	5 900,0	6 495,6
Ministère de l'Approvisionnement et des Services.....	120 945,8	119 287,7	154 986,5
Ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine.....	2 413,0	2 413,0	1 792,5
Ministère des Transports.....	128 400,0	130 070,0	145 700,0
TOTAL - DÉPENSES AU COMPTE DE CAPITAL	305 526,3	294 798,2	353 437,6

PRÊTS ET AVANCES BRUTS

(en milliers de dollars)

Ministère	Année se terminant le 31 mars 1987 Prévisions budgétaires	1987 Prévisions révisées	1988 Prévisions budgétaires
Ministère de l'Agriculture.....	7 190,0	7 065,0	7 060,0
Ministère du Commerce et de la Technologie.....	20 000,0	19 000,0	8 500,0
Société d'aménagement régional.....	3 700,0	200,0	3 500,0
Ministère de l'Éducation.....	4 000,0	4 479,7	4 300,0
Ministère des Pêches.....	16 500,0	14 000,0	15 000,0
Ministère de la Santé et des Services communautaires.....	10 000,0	10 000,0	8 000,0
Ministère des Affaires municipales et de l'Environnement...	10,0	260,0	10,0
Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie.....	800,0	800,0	942,0
Société d'habitation du Nouveau-Brunswick.....	13 230,1	12 908,0	13 645,0
Ministère de l'Approvisionnement et des Services.....	1 135,0	885,0	400,0
Ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine.....	275,0	275,0	455,0
Ministère des Transports.....	5 790,0	5 890,0	8 000,0
TOTAL - PRÊTS ET AVANCES	82 630,1	75 762,7	69 812,0